

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 9 avril 2015 à 20h00

ORDRE DU JOUR

Ouverture

Nomination d'un secrétaire de séance

A/ Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 mars 2015

B/ Informations au Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre récemment, en vertu de la délibération prise par l'Assemblée Municipale donnant délégations au Maire, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	En date du	Objet	Montant
15-09	02/03/2015	Bail de location à titre précaire et révocable en vue de la location d'un appartement meublé, pour une période de six mois, à compter du 01/03/15 - Logement type F4 sis au 23 rue des Prés l'Abbé (logement de secours)	500,99 € mensuels indexables
15-10	03/03/2015	Convention de partenariat avec l'ESAT - l'Envol de Mantes-la-Ville, pour le recyclage des papiers utilisés par la collectivité - Durée : 3 ans à compter du début du contrat	Gratuit sauf si destruction avec certificat : 300 € HT/tonne
15-11	09/03/2015	Contrat de maintenance du chariot élévateur avec la sté B2C MANUTENTION, du 05/03/15 au 04/03/16 - Une visite d'entretien est prévue toutes les 100 heures d'utilisation - Le contrat peut être reconduit au maximum 2 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 3 ans	Visite : 254,95 € HT Déplacement : 80,40 € HT
15-12	09/03/2015	Contrat pour la dératisation du réseau d'assainissement de la commune avec la sté 3DI qui comprend 2 passages dans l'année, du 01/02/15 au 31/01/16 - Le contrat peut être reconduit au maximum 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans	2.112 € TTC/an pour 2 passages
15-13	09/03/2015	Contrat pour la dératisation des bâtiments communaux avec la sté 3DI qui comprend 2 passages dans l'année, du 01/02/15 au 31/01/16 - Le contrat peut être reconduit au maximum 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans	1.416 € TTC/an pour 2 passages
15-14	09/03/2015	Contrat pour la dératisation et la désinsectisation de la cuisine Corneille avec la sté 3DI qui comprend 2 passages dans l'année, du 01/02/15 au 31/01/16 - Le contrat peut être reconduit au maximum 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans	576 € TTC/an pour 2 passages

N°	En date du	Objet	Montant
15-15	09/03/2015	Contrat pour la dératisation de la cuisine Molière avec la sté 3DI qui comprend 2 passages dans l'année, du 01/02/15 au 31/01/16 - Le contrat peut être reconduit au maximum 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans	288 € TTC/an pour 2 passages
15-16	13/03/2015	Contrat de maintenance de l'ascenseur de la salle des fêtes avec la sté KONE située à Trappes - Durée : 1 an du 01/03/15 au 29/02/16 avec reconduction tacite - La durée du contrat ne pourra excéder 4 ans	828,24 € TTC/an
15-17	20/03/2015	Contrat de mise en propreté des réseaux de buées grasses de la cuisine centrale et des cuisines des écoles Corneille et Le Parc avec la sté ASS'AIR propreté - 3 passages dans l'année pour la cuisine centrale, 2 passages dans l'année pour la cuisine de l'école Corneille, 1 passage dans l'année pour la cuisine de l'école Le Parc - Durée : 1 an du 01/05/15 au 30/04/16 avec 2 reconductions tacites - La durée du contrat ne pourra excéder 3 ans	Cuisine centrale : 1.368 € TTC/an Cuisine école Corneille : 840 € TTC/an Cuisine école Le Parc : 312 € TTC/an
15-18	24/03/2015	Contrat de licence et de maintenance, avec la sté ABELIUM COLLECTIVITES, du logiciel DOMINO (Relais d'Assistantes Maternelles) - Durée : 1 an du 01/01/15 au 31/12/15 avec 2 reconductions tacites. La durée du contrat ne pourra excéder 3 ans	347,13 € TTC/an

C/ Notes de synthèse

- 1 - Approbation du compte de gestion du Receveur pour l'année 2014 - Commune
- 2 - Budget de la Ville - Approbation du compte administratif 2014
- 3 - Budget de la Ville - Affectation du résultat de l'exercice 2014
- 4 - Budget de la Ville - Vote des taux d'imposition 2015
- 5 - Budget de la Ville - Budget Primitif 2015
- 6 - Budget de la Ville - Attribution d'une subvention à la Caisse des Ecoles pour 2015
- 7 - Budget de la Ville - Attribution d'une subvention au CCAS pour 2015
- 8 - Subventions communales aux associations, amicales, comités et coopératives pour 2015
- 9 - Convention d'objectifs entre la ville et les associations sportives
- 10 - Subvention CAMY - Fonds de concours 2015
- 11 - École Municipale de Musique et de Danse : Fixation des modalités du nouveau dossier d'inscription Musique, hors les tarifs, à compter de septembre 2015
- 12 - Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants - Désignation du titulaire de la licence - Fixation du prix d'entrée des spectacles vivants proposés par la ville
- 13 - Fixation d'un tarif aux familles de forains et achat de tickets de manège lors de la fête foraine de Gargenville
- 14 - Adhésion au système d'encaissement à distance des recettes par carte bancaire et acceptation des risques d'impayés liés aux contestations au porteur
- 15 - Affiliation au CR CESU
- 16 - Acquisition d'un bien immobilier et d'un fonds de commerce avenue Thiers

- 17 - Acquisition d'un bien aux enchères publiques
- 18 - Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
- 19 - Règlement intérieur général des accueils de loisirs
- 20 - Convention SAIP « système d'alerte et d'information des populations »
- 21 - Avis sur le rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la CAMY et ceux des communes membres et sur le schéma de mutualisation
- 22 - Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société LR ETANCO au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement
- 23 - Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société ALPA pour son site de Porcheville
- 24 - Régime indemnitaire des régisseurs

Fait à Gargenville, le 31 mars 2015

Affiché, le 1^{er} avril 2015

Le Maire
Jean LEMAIRE



Le Maire
Jean LEMAIRE

